Image not found or type unknown

Garde exclusive pour la maman

Par **ANGE44110**, le **09/10/2014** à **18:59**

Bonjour,

Je me présente je suis maman d'un petit garçon âgé de 2 ans, son papa et moi nous nous sommes séparés.
Mon ex devenait violent et physiquement envers moi devant lui. Il y a eu une fois il a dit "ta gueule" alors que mon fils commençait à parler. Cela a entraîner un blocage de la parole. En ce moment on ne le voit plus, et le ^petit recommence à parler. Il voit un pédo - psychiatre, pour l'aider à continuer à parler.
Le papa a déjà été condamné à 2 ans de prison avec sursis par le tribunal de Rennes, avec sa première compagne dont il a une fille. Il habite un appartement (T1), il ne peut pas accueillir notre fils. Sans parler qu'il laisse mon fils seul dans l'appartement, le temps d'aller parler avec ses amis en bas de chez lui. Alors que mon enfant met tout dans la bouche.

[s]Je voulais savoir si j'aurais une chance pour avoir la garde exclusive de mon enfant ?[/s]
Parce que je n'aurais pas envie de stresser à chaque fois qu'il est chez son père.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés